

Envoi par courrier et par courriel

Québec, le 21 novembre 2016

Monsieur Macky Tall
CDPQ Infra inc.
Édifice Jacques-Parizeau
1000, place Jean-Paul-Riopelle
Montréal (Québec) H2Z 2B3

Objet : Projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif

Monsieur,

En référence au dossier mentionné en objet, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous demande :

1. Dans le document DQ5.4 le MTQ détaille les éléments qui seraient inclus dans l'entente spécifique REM, c'est-dire l'entente définitive à propos du projet. Dans le DQ15.1, vous expliquez pour votre part que « La structure du capital optimal et l'entente visant le mécanisme de partage entre les différents investisseurs restent à être définies et seront finalisées à la clôture financière du projet prévu au printemps / été 2017 » (DQ15.1, p. 10).
 - a) Si l'entente visant le mécanisme de partage entre les investisseurs, que vous qualifiez de « convention d'actionnaires » et l'entente spécifique REM seront conclues au même moment, c'est-à-dire à la fin de la phase de planification et avant la construction du projet.
 - b) Si la convention d'actionnaires et l'entente spécifique seraient en fait un seul et même document. Si ce n'est pas le cas, veuillez expliciter ce qui les distingue notamment en ce qui concerne le moment de leur signature et leur éventuelle divulgation.

Vos réponses doivent être acheminées le plus tôt possible, et ce, afin d'alimenter les centres de consultation. Aussi, afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 23 novembre prochain.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agr er, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original sign 

Lynda Carrier
Coordonnatrice du secr tariat de la commission